



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 18 décembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2023-419 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2024

Ce règlement entre en vigueur le 19 décembre 2023.

Ce règlement est déposé au bureau de la Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 19 décembre 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 19 décembre 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2023.